

Liberte Politique

/

## Si je clame avoir été violé par le Défenseur des droits, il se défend comment Jacques Toubon ?

Article rédigé par *Quentin Brot*, le 29 novembre 2017

source[Salon Beige]Le défenseur des droits a publié un tweet hallucinant renversant la charge de la preuve en cas d'agression sexuelle :

En cas de harcèlement sexuel, c'est à l'auteur des faits de démontrer devant la justice qu'il n'y a pas eu harcèlement. Le Défenseur des droits soutient les victimes et enquête pour les aider à gagner

<https://t.co/096m7ymoGA>